

RÈGLEMENT DU JEU DE GRATTAGE

« Jeu de grattage – Verte Mont Blanc »

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La société **SAS AFEAM**,
immatriculée en France,
dont le siège social est situé **73, rue Jean Prouvé, 59000 Lille**,
organise un jeu de grattage avec obligation d'achat intitulé
« **Jeu de grattage – Verte Mont Blanc** » (ci-après « le Jeu »).

Contact : communication@aufut.fr

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique :

- résidant en **France** ;
- âgée de **18 ans minimum** à la date de participation ;
- capable juridiquement ;
- client encarté : ayant un compte avec ses coordonnées complète (ci-après « les Fûts participants ») ;
- effectuant un achat conforme aux conditions définies à l'article 4.

Plusieurs participations sont possibles pour un même participant, **dans la limite des stocks de tickets disponibles**, dès lors que chaque participation respecte les conditions du Jeu.

Sont exclus de la participation :

- les membres du personnel de la société organisatrice ;
- toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du Jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 3 – DURÉE DU JEU

Le Jeu se déroule du **1er mars 2026 au 17 mars 2026 inclus**,

ou jusqu'à **épuisement des stocks de tickets de grattage**, selon la première éventualité.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Jeu est un **jeu de grattage avec obligation d'achat**.

Un ticket de grattage est remis au participant selon les modalités suivantes, à la condition que le participant soit "encarté" dans le fût participant (avec une fiche client dûment complétée de son nom, prénom, âge, numéro de téléphone et adresse e-mail) :

- **pour toute consommation de la bière Verte de la Brasserie du Mont Blanc**, au comptoir des établissements participants ;
- **OU** pour tout **encartement d'un montant égal ou supérieur à 30 €**.

Chaque achat conforme donne droit à **un (1) ticket de grattage**, dans la limite des stocks disponibles.

ARTICLE 5 – PRINCIPE DU JEU

Le participant gratte immédiatement la zone prévue à cet effet sur le ticket.

- Si le ticket est **perdant**, il est indiqué « perdu » et aucun lot n'est attribué.
- Si le ticket est **gagnant**, il est indiqué « gagné » et le participant remporte :
 - un **tour de cou** ou un **porte-clé décapsuleur (selon stock disponible)**.
- Si le ticket est **super lot**, il est indiqué « super lot » et le participant remporte :
 - **Visite VIP de la Brasserie Mont Blanc** accompagnée de l'ambassadeur des marques,
 - **Dégustation de la gamme**,
 - **Déjeuner pour 2 personnes**,
 - **Coffrets cadeaux**.

Les tickets sont non échangeables, non remboursables et strictement personnels.

ARTICLE 6 – DOTATIONS

Les lots mis en jeu sont répartis de manière aléatoire parmi l'ensemble des tickets :

- **Super lot** : 1 ticket
- **Lots « gagné »** : 40 tickets sur la période
- **Tickets perdants** : le reste des tickets

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, échange ou contrepartie financière.

ARTICLE 7 – REMISE DES LOTS

- Les **lots gagnants immédiats** (« gagné ») sont remis directement au comptoir du Fût participant, sur en échange du ticket valide.
- Le **super lot** sera remis après vérification du ticket par la société organisatrice et sous conditions de disponibilité, avec prise de rendez-vous pour “le super lot”.
- Tout ticket illisible, détérioré ou falsifié sera considéré comme nul.
- La société organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol du ticket gagnant.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, écourter, prolonger ou modifier le Jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Toute tentative de fraude entraînera l'exclusion immédiate du participant.

ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Dans le cadre du présent Jeu, la société organisatrice collecte et traite les **données personnelles nécessaires à la création, à la gestion et à l'utilisation du compte client** du participant au sein des établissements Au Fût.

9.1 Nature des données collectées

Les données collectées peuvent inclure notamment :

- Identité du client,
- Coordonnées (numéro de téléphone, adresse e-mail),
- Informations liées au compte client et aux consommations effectuées.

9.2 Finalités du traitement

Les données personnelles sont collectées et traitées pour les finalités suivantes :

- Permettre la **participation au Jeu**,
- Assurer la **gestion du compte client**,
- S'assurer de la majorité du client se servant aux pompes en libre-service,
- Permettre l'utilisation des services proposés dans les établissements participants,
- Assurer le **suivi des soldes de carte client** et informer le client de l'existence d'un solde restant,
- Informer le client de la **proche expiration de la durée de validité de sa carte**,
- Informer le client, par **SMS et/ou e-mail**, des **offres promotionnelles, avantages et actualités** proposés par la société organisatrice.

9.3 Base légale du traitement

Les traitements de données personnelles reposent sur :

- L'exécution **d'un contrat** (création et utilisation du compte client, participation au Jeu),
- l'intérêt **légitime** de la société organisatrice pour la gestion de la relation client et l'information relative aux services,
- et, lorsque requis par la réglementation, le **consentement du participant** pour les communications commerciales.

9.4 Destinataires des données

Les données personnelles sont exclusivement destinées à la société organisatrice et à ses prestataires techniques habilités, agissant pour son compte.

Les données ne sont **ni cédées ni vendues à des tiers**.

9.5 Durée de conservation

Les données personnelles sont conservées :

- pendant toute la durée d'existence du compte client,
- puis archivées conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur,
- ou supprimées à la demande du participant, sous réserve des obligations légales de conservation.

9.6 Droits des participants

Conformément à la réglementation applicable, chaque participant dispose des droits suivants :

- droit d'accès,
- droit de rectification,
- droit d'opposition,
- droit à la limitation du traitement,
- droit à l'effacement,
- droit de retirer à tout moment son consentement aux communications commerciales.

Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande à l'adresse suivante :

 communication@aufut.fr

ARTICLE 10 – CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est disponible :

- sur simple demande auprès de la société organisatrice,
- et/ou dans les Fûts participants.

ARTICLE 11 – LOI APPLICABLE ET LITIGES

Le présent règlement est soumis au **droit français**.

Toute contestation relative au Jeu devra être adressée par écrit à la société organisatrice. À défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège social de l'organisateur.